Tan fè tan.
Édouard Glissant et le génie du créole
De la digenèse à la diglossie

Loïc CÉRY

Directeur du Centre international
d'études Édouard Glissant de l'Institut du Tout-Monde

Résumé : Alors que le rapport inventif à la langue créole a déjà été abondamment abordé en ce qui concerne les écrivains de la créolité, un tel rapport dans l'œuvre d'Édouard Glissant est encore souvent négligé. Constat étonnant pour un écrivain chez qui le lien à la langue et au langage (dans une distinction qui lui était chère) implique à la fois une pensée de l'histoire, une analyse de la société et une conception de la littérature dans son commerce avec l'oralité. Selon une approche mêlant sociolinguistique (notamment du point de vue anthropologique) et analyse littéraire, cette contribution s'attache à prendre en compte ces aspects et ces enjeux à la fois en les envisageant selon les concepts glissantiens d'opacité et de Relation, mais aussi à l'épreuve de cas concrets issus des corpus narratif, poétique et théorique de l'œuvre littéraire d'Édouard Glissant, qui disait écrire « en présence de toutes les langues du monde » et qui n'a jamais cessé de créer à l'horizon du plurilinguisme.

Mots-clés : bilinguisme ; diglossie ; opacité ; Relation ; Glissant ; créole ; créolité ; créolisation ; mésolecte ; interlecte ; digenèse

Se pencher sur le lien de Glissant à la langue créole relève encore en grande partie d'une démarche inédite, mais aussi d'un certain péril de l'analyse, et il convient de s'en expliquer en quelques mots introductifs autour de deux points, qui annonceront également les deux parties de mon propos[1].

[1] Une version longue et remaniée de cet article a été publiée dans la deuxième livraison de la revue du Centre International d'Études Édouard Glissant, *Les Cahiers du Tout-Monde. Revue du Centre international d'études Édouard Glissant (CIEEG) de l'Institut du Tout-Monde*, N° 2, « Édouard Glissant, l'écriture et les arts », Paris, Éditions de l'Institut du Tout-Monde, coll. « Revues », juillet 2022, p. 309-371.

Alors que le rapport inventif à la langue créole a déjà été abondamment abordé en ce qui concerne les écrivains de la Créolité[2], un tel rapport dans l'œuvre d'Édouard Glissant est encore souvent négligé. Constat étonnant mais révélateur d'une approche peut-être plus difficile dans son cas, à la fois des aspects subtils et des enjeux d'une relation au créole, de la part d'un écrivain pour qui le lien à la langue implique à la fois une pensée de l'histoire, une analyse de la société et une conception de la littérature dans son commerce avec l'oralité. Par ailleurs, de manière sans doute paradoxale mais assez inexorable, plus la diffusion de la pensée d'Édouard Glissant s'est accrue notamment dans les dernières années de son parcours, plus on a eu tendance à la *déréférentialiser* en quelque sorte, en oubliant que toute son œuvre est avant tout issue d'un terreau, d'une situation anthropologique donnée, d'une sociologie particulière, évidemment d'une histoire spécifique et d'une situation linguistique complexe. Pour autant, l'ancrage premier de Glissant n'est pas *à dépasser*, mais il faut plutôt y voir le carénage anthropologique de la Relation, du Tout-Monde, de la créolisation.

L'objet de ma première partie sera donc d'envisager l'éloge du multilinguisme chez Glissant, comme étant fondamentalement lié à ce carénage anthropologique de son œuvre, où de loin en loin, on comprendra l'importance du rapport de l'écrivain à la langue créole. C'est en liant cet éloge du multilingue à sa conception de la situation linguistique antillaise qu'on sera à même de concevoir chez Glissant la continuité d'un travail sur le langage caractérisé par sa cohérence, plutôt que d'y voir une disjonction.

Le deuxième point que je voudrais souligner et qui motivera ma deuxième partie n'est pas loin de constituer une sorte de « tabou », à savoir la réelle *pratique du créole* dans l'œuvre, considérée au sens large, car j'essaierai d'envisager des exemples dans les différents genres pratiqués par l'écrivain. Tabou et donc péril, auxquels on peut échapper en s'en tenant à une analyse objective de chacun des cas considérés – objective sur le terrain linguistique. Encore d'un point de vue de la réception critique, dans les itinéraires de la littérature caribéenne, Césaire et Glissant sont aujourd'hui considérés comme appartenant aux « pères tutélaires » d'une expression littéraire moderne, même s'ils appartiennent à des générations différentes. À ce titre, on a souvent confondu les cas pourtant spécifiques des deux écrivains, comme relevant d'une même pratique unilatérale de la langue française. Car s'il est vrai que le rapport de Césaire au créole est quasiment inexistant, manifesté par ce que Jean Bernabé nomme une « inadvertance » (Bernabé, 1982 : 103), le rapport de Glissant n'a rien de commun. Pourtant, de n'avoir pas considéré ses œuvres dans leur détail et dans leur temporalité étendue, on a pris la mauvaise habitude de considérer que les analyses linguistiques de Glissant s'arrêtaient au seuil de la théorie. Il s'agit à vrai dire d'une *doxa*, qu'une relecture attentive des textes rend inopérante. L'analyse du vrai usage du créole par Glissant représente des enjeux colossaux, qui devraient nous permettre de faire évoluer notre regard sur la forge langagière d'Édouard Glissant.

[2] Avant de susciter de nombreux adeptes, le mouvement littéraire de la Créolité a été illustré à partir des années 1980 par trois écrivains martiniquais majeurs, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant et Jean Bernabé. Bernabé aura quant à lui représenté le versant proprement linguistique du mouvement. On considère communément *Éloge de la Créolité*, co-écrit par Chamoiseau, Confiant et Bernabé et publié chez Gallimard en 1989, comme le réel manifeste du mouvement.

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

1 « Écrire en présence » : éloge du multilinguisme, controverses et *praxis* de la diglossie

1.1 Le modèle multilingue glissantien

Il est manifeste que moyennant l'affirmation et l'approfondissement des schèmes de la Relation et de la créolisation, l'un des aspects les plus déterminants et les plus stimulants de la réflexion de Glissant sur les langues, aspect souvent clamé par l'écrivain depuis *Poétique de la Relation*, consiste en un éloge appuyé des vertus du multilinguisme dans le domaine de la création. Cet éloge tient ses racines fondamentales dans *Le Discours antillais* lui-même, moment où les conditions de domination du créole par le français sont pensées dans une perspective sociolinguistique marquée. De ce point de vue, le *Discours* oscille constamment entre le constat de la mise en danger du créole du fait du conflit avec le français, et l'aspiration aux remèdes possibles de cette situation. Position duale que l'on peut détailler à souhait dans le deuxième chapitre du Livre III de l'essai (« Un discours éclaté »), chapitre intitulé « Langues, langage », titre que reprendra l'une des sections de l'*Introduction à une poétique du Divers* en 1996. Entre les deux, se joue une mutation (limitée, mais néanmoins tangible). Car au moment du *Discours*, le multilinguisme est encore présenté comme un idéal, l'une des modalités capable de faire éclater le face-à-face mortifère du créole et du français :

> L'appel au multilinguisme comme hypothèse de dépassement ne saurait se confondre avec une « fuite en avant » par quoi on camouflerait les contraintes diglossiques existantes. Une telle perspective multilingue ne saurait être imposée ni téléguidée, elle devrait par exemple résulter d'un libre exercice de la « socialité » martiniquaise. (Glissant, 1981 : 356)

En 1996, l'apparente contradiction qu'il peut y avoir là s'est déjà muée en paradigme, en appel réitéré et en conception linguistique générale, touchant de fait les conditions de la création – c'est l'un des nombreux moments où l'écrivain va affirmer écrire « en présence de toutes les langues du monde » :

> Je parle et surtout j'écris en présence de toutes les langues du monde. Beaucoup de langues meurent aujourd'hui dans le monde – par exemple en Afrique noire, des langues disparaissent parce que leurs utilisateurs sont absorbés dans une plus grande communauté nationale, ou parce que la langue n'est plus une langue de production paysanne ou de production tout court et qu'elle se trouve alors érodée, ou tout simplement parce que les utilisateurs de la langue disparaissent physiquement du pays où ils vivaient – mais nous savons que nous écrivons en présence de toutes les langues du monde, même si nous n'en connaissons aucune. (Glissant, 1996 : 39-40)

Désormais, cette formule sera le signe d'un dépassement crucial du monolinguisme, qui toujours dans l'*Introduction à une poétique du Divers* en 1996 est présenté y compris comme une manière de résolution des conflits créole/français :

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

> Je suis, à titre d'exemple, imprégné, poétiquement imprégné de cette nécessité alors même que j'ai une difficulté terrible à parler une autre langue que celles dont j'use (le créole et le français). Mais écrire en présence de toutes les langues du monde ne veut pas dire connaître toutes les langues du monde. Ça veut dire que dans le contexte actuel des littératures et du rapport de la poétique au chaos-monde, je ne peux plus écrire de manière monolingue. […] Je répète que le multilinguisme ne suppose pas la coexistence des langues ni la connaissance de plusieurs langues mais la présence des langues du monde dans la pratique de la sienne : c'est cela que j'appelle multilinguisme. (*Ibid.*)

1.2 Diglossie et mésolecte : Glissant et la controverse des créolistes

Pour autant, on ne comprendrait pas réellement les enjeux et les tenants du positionnement de Glissant, en cet apparent paradoxe que vient manifester l'idéal multilingue, si on négligeait le contexte déterminant dans lequel il apparaît. Contexte agité, il faut bien le reconnaître, mais contexte également très dense en termes de controverses théoriques. Car le moment où ces arguments sont développés dans le *Discours* correspond très exactement à un point d'ébullition intellectuelle où, depuis la fin des années 1970 et tout particulièrement au début des années 1980, on connaît sans doute l'apogée des débats menés par la génération des linguistes dits « créolistes » (spécialistes en créolistique), focalisés autour de la question de l'entrée du créole dans l'enseignement scolaire. C'est particulièrement en Martinique que les débats sont les plus véhéments, souvent polémiques, mais dont l'un des enjeux provient des nuances de conception de la notion de « diglossie ». Ces débats opposent en particulier deux linguistes tous deux membres du GEREC (Groupe d'Études et de Recherche en Espace créolophone et francophone) à l'Université Antilles-Guyane, Jean Bernabé, autour de la première grammaire créole (Bernabé, 1976) et Lambert-Félix Prudent, créoliste également reconnu pour ses travaux. Or, en ces années, la controverse porte donc sur la nature du régime linguistique valant aux Antilles françaises. Si Bernabé fonde son analyse de la situation du créole sur la reconnaissance d'une diglossie agissante, Prudent quant à lui récuse la notion au profit de l'existence d'une zone interlectale entre le créole et le français qui s'opposerait de fait à la diglossie. Il semble pourtant que les analyses de Bernabé sont sur ce terrain assez imparables et qu'elles résistent à toute autre hypothèse, encore aujourd'hui. Il est indispensable en ce point de rappeler quelques définitions relatives à tout ce mécanisme. La « diglossie » (dont le terme apparaît sous la plume de plusieurs linguistes à la fin du XIX^{e} siècle) est formalisée en 1959 par le linguiste américain Charles Ferguson dans un article demeuré fameux (Ferguson, 1959) dans lequel, comme le synthétisent Bernabé et Confiant, la notion est définie comme « la coexistence au sein d'une même communauté linguistique de deux langues dont l'une est minorée et réservée aux usages familiers, l'autre considérée comme supérieure et réservée aux échanges officiels » (Bernabé, Confiant, 2002 : 212). Ferguson nomme ainsi à la fois les situations de l'arabe coranique par rapport à l'arabe dialectal, du grec vernaculaire par rapport au grec littéraire et du créole par rapport au français en Haïti. Le problème apparaît dans l'interprétation qu'il donne de cette situation de diglossie, présentée par lui comme un « continuum », en somme une situation re-

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

lativement harmonieuse au sein de laquelle les rapports linguistiques parviennent à être négociés sans trop de heurts. À cette interprétation va succéder celle de Derek Bickerton (Bickerton, 1973), qui va introduire une essentielle discontinuité dans ces rapports diglossiques, distinguant d'un côté le « basilecte », langue basse minorée et dominée, et l'« acrolecte », langue haute, dominante. Et, pour citer Bernabé :

> [À] la différence de Ferguson, non seulement il donne un contenu sociopolitique minimum à la diglossie, mais encore, il situe entre les deux pôles […], une zone intermédiaire ; cette dernière mêle des traits propres à ces deux pôles selon une logique dite scalaire ou implicationnelle. (Bernabé, 1982 : 88)

Cette « zone intermédiaire », Bickerton la nomme « mésolecte », et Prudent la rebaptise « zone interlectacle » ou « interlecte » (Prudent, 1981) et lui accorde une prééminence unilatérale, au détriment même de la notion de diglossie, dans laquelle il fustige une vision coloniale initiale. C'est la pomme de discorde qui en ces années (en gros de 1978 à 1981) motive de la part des deux linguistes martiniquais une suite d'articles où l'un répond indirectement à l'autre et où chacun campe sur ses positions. Dans ce jeu théorique qui ne manque pas d'intérêt, le paradoxe est clairement du côté de Prudent qui, en valorisant la notion d'interlecte, pratique *de facto* une catégorie propre à la diglossie, tout en rejetant la notion elle-même. Ce paradoxe, souligné à maintes reprises par Jean Bernabé, peut faire penser à la position de Glissant dans *Le Discours antillais* (qui est donc publié au moment même où se déroule cette controverse), puisqu'en parlant du multilinguisme, il rejette tout autant un modèle diglossique. Mais on l'aura compris, là où le linguiste s'enferme dans un paradoxe difficilement tenable, Glissant admet quant à lui une acception normative de la diglossie dans le seul souci d'insister sur la nécessité de son dépassement (et c'est en ce sens qu'il parle de « tentation » de la diglossie). C'est admettre implicitement que la notion a toute sa valeur descriptive à l'endroit de la situation linguistique antillaise, et c'est en cela qu'il reconnaît dans l'*Introduction à une poétique du Divers* :

> Il s'ouvre une nouvelle perspective pour l'Antillais que je suis, appartenant à un pays où il y a une langue dominante, la langue française, et une langue dominée, la langue créole ; c'est que dans la tragédie mondiale des langues, ici la langue française et la langue créole sont finalement solidaires. Alors que l'une domine l'autre, il a fallu faire l'effort de considérer que cette domination, qui est réelle, est une domination au second, voire au troisième degré dans la tragédie mondiale des langues. Nous sommes arrivés à un moment de l'histoire où l'on constate que l'imaginaire de l'homme a besoin de toutes les langues du monde et que par une manière de conséquence, dans le lieu incontournable d'où l'œuvre littéraire est émise, aux Antilles, l'imaginaire de l'homme antillais a besoin de la langue créole *et* de la langue française. (Glissant, 1996 : 41)

Il faut comprendre ici une reconnaissance de fait de la situation diglossique : cette mise en solidarité des langues qui n'annule pas pour autant leur mise en conflit, ce recours

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

linguistique double, tout cela désigne bien une certaine idée d'une diglossie effective, qui fait le réel linguistique antillais. Et il le dit bien, « il a fallu faire l'effort » d'en arriver à ce constat pour passer d'un modèle normatif (la diglossie comme *continuum*, modèle de Ferguson), à un modèle plus pragmatique et descriptif, de l'ordre de ce que Bernabé nomme la diglossie *continuum-discontinuum*, c'est à-dire relevant tantôt de la mise en conflit, tantôt du compromis.

1.3 Vers une praxis diglossique : présence multilingue, coprésence bilingue

Ce trajet auquel Glissant aura finalement consenti face à la diglossie, entre le registre revendicatif du *Discours antillais* et un modèle descriptif qui prend acte d'une certaine labilité de la notion (sans jamais en faire une norme), se concrétise autour de la notion de « présence » que Glissant met en avant dans l'*Introduction à une poétique du Divers* ou encore dans *L'Imaginaire des langues* en 2010. C'est évidemment en vertu de ce recours que nous pouvons relire et envisager à nouveaux frais la formule « J'écris *en présence* de toutes les langues du monde » (je souligne). Car qu'en est-il de cette présence qui fait le terreau du multilinguisme selon lui ? Voici ce qu'il en dit dans l'*Introduction à une poétique du Divers* :

> Je répète que le multilinguisme ne suppose pas la coexistence des langues ni la connaissance de plusieurs langues mais *la présence des langues du monde dans la pratique de la sienne* ; c'est cela que j'appelle le multilinguisme. (Glissant, 1996 : 41. Je souligne)

En somme, une *présence* qui soit suffisamment forte et qui soit de nature à interférer dans la pratique de son propre idiome. Or, la diglossie (dans son aspect conflictuel ou dans son versant transactionnel), c'est justement cela – à savoir cette présence, et même cette omniprésence qui, d'une langue à l'autre, conditionne le lien en coprésence initiale et imparable : si *j'écris en présence de toutes les langues du monde*, c'est en somme avant tout parce que mon expérience première a été d'être placé dans la constante coprésence du créole et du français, en un rapport inextricable et auquel il faut pourtant, par la création elle-même, donner relief et possiblement, infléchir. En ce sens, c'est d'avoir été précipité en situation diglossique que Glissant peut cheminer jusqu'à cette déclaration qui n'est pas qu'ouverture putative ou optative, mais bel et bien situation anthropologique initiale sur le plan linguistique. On en conviendra, c'est par conséquent en refaisant le trajet qui va du *Discours antillais* vers ces moments où se disent la présence des langues du monde, que l'on peut concevoir que seul ce substrat anthropologique décisif permet de comprendre ce qui, sinon, n'aurait été tout au plus qu'une idée séduisante et trompeuse quant à sa vraie portée et son intime signification.

Du reste, si j'insiste tant sur les pages cruciales entre toutes sur ce terrain, de l'*Introduction à une poétique du Divers*, c'est aussi parce qu'en y étant vraiment attentif, on pourra y déceler (plus encore que dans *L'Imaginaire des langues*, où ces choses sont au mieux répétées) une sorte d'auto-herméneutique livrée par Glissant lui-même à propos des modalités selon lesquelles il aura effectué dans son œuvre littéraire ce travail sur le langage en *coprésence,* tout particulièrement pour ce qui est des rapports

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

créole/français. Mais avant d'y venir, revenons-en tout d'abord à l'aspect descriptif de cette diglossie finalement intégrée, pour constater que Glissant conserve comme paradigme linguistique général de la situation antillaise, la notion de bilinguisme. Il y déclare ainsi :

> Maintenant, je pense que nous sommes réellement, en Martinique et en Guadeloupe – peut-être moins aujourd'hui en Haïti –, une société bilingue, c'est-à-dire qu'il y a vraiment une présence de la langue créole qui est parlée par 100 % de la population et réellement une présence de la langue française qui est parlée par 95 % de la population. (*Ibid.* : 52)

Multilinguisme de l'idéal, bilinguisme du réel : les modèles proposés par Glissant ne sont pas pour autant contraires à la diglossie, à la seule condition d'y voir une situation d'oscillation, quitte à contrevenir aux canons initiaux de la notion.

Mais c'est donc dans ces pages qu'étonnamment, et sans doute du fait du contexte d'un dialogue mené en public (circonstance du texte repris dans le livre), l'écrivain donne les clés, à partir de l'exposé de ces modèles, pour comprendre le mieux possible dans quel sens il a œuvré dans ses écrits littéraires proprement dits, en ce qui concerne cette *coprésence* du créole et du français. Ainsi, à quelques lignes d'écart, il va parler d'un aspect de *tangence* de créole vers le français du fait de la situation diglossique (entendons un rapport d'absorption par mimétisme), et explique que dans son œuvre, il aura fait en sorte de mettre cet aspect en tension en quelque sorte, en montrant comment il peut être dépassé. C'est ce qu'il décrit en somme ici :

> […] ma langue, je la déporte et la bouscule non pas dans des synthèses, mais dans des ouvertures linguistiques qui me permettent de concevoir les rapports des langues entre elles aujourd'hui sur la surface de la terre – rapports de domination, de connivence, d'absorption, d'érosion, de tangence, etc. –, comme le fait d'un immense *drama*, d'une immense tragédie dont ma propre langue ne peut pas être exempte. Et par conséquent, je ne peux pas écrire ma langue de manière monolingue ; je l'écris en présence de cette tragédie, en présence de ce drame. » (*Ibid.* : 40)

Et après avoir constaté plus loin ce rapport de tangence du créole par rapport au français, il va préciser :

> il nous faut opacifier le créole par rapport au français ou déstructurer le français par rapport au créole pour pouvoir maîtriser les deux, pour pouvoir sortir du « petit nègre ». Il faut donc bien constituer l'originalité du créole par rapport au français et l'originalité du français par rapport au créole (la créolisation n'est en rien un méli-mélo). C'est ce que j'ai essayé d'entreprendre dans mon travail littéraire. Maintenant, c'est une question de génération : peut-être que si j'avais vingt ans aujourd'hui je commencerais par écrire en créole. Mais une partie du travail de littérature

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

> que j'ai achevé était de pratiquer la « détangence » du créole et du français. (*Ibid.* : 52)

Voici donc posé en quelques mots assez énigmatiques prononcés par l'écrivain envers sa propre écriture, le canevas précis selon lequel il aura négocié ce dépassement de la diglossie, en atteignant le génie propre du créole. Il s'agit bien du sésame, de l'itinéraire même que l'on peut et que l'on doit prendre en compte face à l'œuvre de Glissant, justement.

2 Pratiques et extensions de la coprésence linguistique : digenèse et génie du créole

2.1 Pour une typologie du créole glissantien

Je propose dès lors, face aux textes de Glissant, d'être attentif aux mille et une stratégies scripturales déployées pour atteindre justement ce « génie de la langue créole » que l'écrivain va surprendre dans la plasticité même de l'oralité dont il est issu. Dans un cadre diglossique, où le conflit et la sourde action de la langue dominante menacent toujours, exposer les puissances secrètes de ce génie de la langue revient à en désigner la puissance qui se décline dans les soubassements d'une répartition où va se dire ce que Césaire nommait l'« être profond ». C'est vers une somme, un réservoir considérable de savoirs, d'expériences traumatiques et même vers une métaphysique irréductible que semble diriger la pratique du créole que désigne Glissant dans son œuvre romanesque notamment. Le maître-mot sera donc celui de cette *irréductibilité* qui fonde la langue dans l'« intraduisible », étant donné que la langue devient dès lors le réceptacle des stratégies d'opacité qui ont motivé son développement.

Il faut préciser que la typologie des usages du créole chez Glissant, que je vais proposer plus loin, est donc indissociable de cette notion essentielle d'opacité qu'il a mise en avant, à la fois comme modèle anthropologique et comme postulation. Comme le montre Glissant – et selon en particulier ce qu'il développe dans l'un des textes fondamentaux de *Poétique de la Relation* en 1990, « Lieu clos, parole ouverte » –, c'est à partir du « lieu clos » de la plantation (l'habitation, lieu en effet d'autarcie productiviste, et de claustration disciplinaire) qu'émerge la structure linguistique du créole, langue de communication dans un premier temps, mais aussi donc vecteur d'une identité et même de stratégies de résistance. Provenant de la catastrophe initiale de la traite et de la cale du bateau négrier où la diversité des langues d'origine ne permettait que rarement l'interlocution, le créole est né dans le cadre de la plantation. En cela, il résulte non d'une genèse unique et fixe, mais de ce maelström qui vise plutôt ce que Glissant nomme une « digenèse », à savoir une diversité et une multiplicité intrinsèque qui s'est par ailleurs enrichie d'apports incessants tout aussi divers. Sur la plantation, il s'agit avant tout de construire une langue commune, un outil vernaculaire permettant justement de reconquérir l'interlocution. Mais tout comme la première forme d'expression de littérature orale que sera le conte, la langue créole va procéder dans ce contexte totalitaire, à ce que Glissant nomme une « pratique du détour » (Glissant, 1990 : 83). Il s'agit, en même temps que s'instaure un moyen de communication, de se soustraire au régime d'ultra-visibilité et de transparence que veut imposer le maître

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

à l'esclave en cet espace clos où s'exerce la domination et ce, en *détournant* la langue de son usage vernaculaire et communicationnel. Ce détournement d'usage, ce *détour*, est bien précisé par Glissant dans son texte, où il attire l'attention sur ces différentes virtualités du créole, compte tenu de ce modèle anthropologique de son émergence :

> Quand nous examinons les procédés de la parole dans cet univers des Plantations, nous observons qu'elle s'énonce sous plusieurs espèces, qui sont comme codifiées. Parole directe, élémentaire, qui articule les rudiments du langage nécessaires à l'exécution du travail ; parole ravalée, qui répond à la mutité de ce monde où il est interdit de savoir lire et écrire ; parole différée, ou déguisée, sous laquelle l'homme et la femme bâillonnés serrent[3] ce qu'ils disent. La langue créole a intégré ces trois modes et les a jazzés. (Glissant, 1990 : 87)

Ce mode de construction du créole va aussi fonder une esthétique de la langue, une postulation au secret, à l'énigme et au mystère de la communauté, que Glissant nomme dès lors « droit à l'opacité ». Ce droit à l'opacité et cette irréductibilité de la parole demeurent donc les points essentiels de ce travail de la langue créole auquel va procéder l'écrivain. On s'en rendra compte en profondeur avec les quelques exemples mobilisés plus loin : cette voie mène la pratique de la langue vers l'intraduisible. Intraduisible parce qu'irréductible, comme je l'ai énoncé plus haut, et comme le disait Glissant déjà dans *L'Intention poétique* en 1969 (dans une étude consacrée à Faulkner), dans ce cas, la recherche d'élucidation n'est pas vaine, mais doit mettre en relief justement la densité des énoncés :

> Ainsi l'opacité gagne les mécaniques, les techniques du dévoilement : pour *l'épaissir*. Car le dévoilement a pour mission, non pas tant de faire parvenir, nous l'avons dit, à une vérité, que d'entretenir une inquiétude, un vertige. (Glissant, 1969 : 172-173)

Dans le décryptage ponctuel des quelques exemples que j'évoquerai plus loin, il s'agira de se tenir au plus près de cette éthique d'un dévoilement qui insistera sur l'énigme et nommera l'intranquillité linguistique dont est porteuse le créole pratiqué par Glissant dans son œuvre. L'écrivain précise que « l'opacité soumise au dévoilement suppose lenteur, accumulation, durée » (*ibid.* : 175).

2.2 Désigner et dépasser l'interlecte

Glissant n'entend pas restreindre l'expression littéraire du créole à la désignation de la diglossie, dont la survalorisation serait une manière d'en faire une valeur normative, quand il s'agit seulement d'un état de fait. Ainsi, chez lui, dans les différents genres qu'il pratique, mais pour tout dire en particulier dans l'espace du roman, l'interlecte n'est pas du tout évité, mais finalement relativisé au regard de ce qui importe dans la désignation et l'exploration du génie intrinsèque du créole. En comparaison avec les

[3] Et je dois faire remarquer que dans ce texte descriptif, Glissant emploie le verbe « serrer » dans le sens créole de « cacher ».

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

pratiques scripturales des écrivains de la Créolité, l'investissement textuel de l'interlecte sera donc bien moindre chez Glissant, mais il existe néanmoins, et dans des cas caractérisés par des registres textuels connotatifs bien différents, comme l'illustreront les deux exemples évoqués ici.

Le premier cas que je désignerai investit le registre inattendu de l'humour involontaire généré par le *quiproquo* dont relève le cas en question. Un cas qui se situe dans le roman si percutant et à la fois si déstabilisant lors de sa publication en 1975, *Malemort*. Une section particulière du roman, dénommée « L'urne », est dévolue aux mœurs de la vie politique locale dans l'immédiat après-guerre, conçue comme levier de manipulation par la petite bourgeoisie de couleur. L'un des aspects mis en avant relève du phénomène massif des fraudes électorales pratiquées notamment lors des élections municipales. Une situation rocambolesque retient l'attention, celui du vol d'une urne après vote, aux fins d'une fraude organisée. Le secrétaire de mairie constatant le délit, en réfère au gouverneur, joint par téléphone. Un dialogue absolument succulent :

> Allô on a volé la l'urne Monsieur le Gouverneur
> Comment ça on a volé la lune
> Oui oui Monsieur le Gouverneur nous étions là bien pour finir de voter soudain c'est le noir on a volé la l'urne
> Écoutez qu'est-ce que cette plaisanterie on a volé la lune allô allô
> Oui oui la l'urne Monsieur le Gouverneur (Glissant, 1975 : 85-86)

Ce dialogue qui relève du vaudeville repose donc sur un quiproquo qui provient de ce que Jean Bernabé distingue dans ce qu'il nomme la « grammaire » inhérente au mésolecte, comme les cas d'« hypercorrection » en vertu de quoi le locuteur créole, placé dans une situation de stress provoquée par la confrontation à un locuteur français, tente de « corriger » ce qu'il perçoit comme une faute dans une phrase en langue française qu'il s'apprête à prononcer. De peur de commettre une erreur (placé dans cette situation d'insécurité que le linguiste Einar Haugen nomme pour sa part « schizoglossie » – Haugen, 1972 : 63-69), le locuteur créole se met alors à « hypercorriger », en adaptant la tournure jugée fautive, à ce qu'il sait de la syntaxe française. Et ici, l'hypercorrection réside dans l'ajout d'un deuxième article défini devant le nom : *la* l'urne (n'ayant pas perçu le *l'* comme article défini). Ce faisant, sachant qu'il ne s'agit pas du créole (où l'article défini est toujours postposé au nom : *tab la*, pour *la table*), il s'efforce d'ajouter l'article adéquat devant le nom qu'il croit être « lurne » au lieu de « l'urne ». Et sur cette erreur, le Gouverneur ajoute un niveau supplémentaire dans le quiproquo, en croyant entendre qu'« on a volé la lune ». Au-delà de la situation donnée, le malentendu désigne en particulier ce dont relève souvent l'interlecte, à savoir qu'en régime diglossique, les psychés des différents locuteurs cohabitent selon leurs normes propres. Ici, l'écrivain nomme et met en scène une situation courante de la diglossie telle qu'elle est vécue aux Antilles.

Le deuxième cas que j'évoquerai désigne un registre de création langagière de la part de l'écrivain et en l'occurrence du poète, puisque ce cas intervient dans le recueil poétique tardif *Les Grands Chaos* (Glissant, 1994). Après l'amorce du poème, l'une

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

de ses scènes centrales est ainsi présentée, autour du spectacle de l'agitation générée par un groupe de clochards sur la Place Furstenberg à Paris :

> *Ceux qu'Histoire a débattus et jetés là. Mais aussi la parole déroulée de leur errance. Ils détournent la raison suffisante de ces langages dont ils usent, et c'est par des contraires de l'ode ou de l'harmonie : des désodes. (Ibid.* : 409)

Une belle trouvaille que ces « désodes » par lesquels se défait le strict ordonnancement de l'ode. Mais il faut percevoir là aussi un jeu sur le sens de « désode » en créole, qui signifie « esclandre, altercation » – ce que désigne dans le même temps factuellement la scène visée. La polysémie obtenue ici provient donc d'un interlecte volontairement provoqué en une formule qui, de surcroît, voue l'interlecte en question à une formule poétique. On le comprend, ce type de cas, fréquent dans l'œuvre poétique, est en lui-même très différent des cas où l'interlecte est transposé comme témoignage de la diglossie. Ces cas sont eux aussi fréquents et difficilement décelables par des non-créolophones. Cas où la diglossie crée par l'interlecte un jeu sur la syntaxe française, preuve d'une faculté de création qui résulte de cette situation diglossique.

En tout état de cause, tous les autres cas où cet interlecte est désigné militent en soubassement pour un dépassement, vers les sphères proprement exploratoires de l'opacité créole.

2.3 Les enjeux de l'opacité créole

C'est en effet dans les cas où il n'est plus question d'interlecte mais où le créole est exploré en lui-même et pour lui-même (et non dans sa relation au français spécifiquement, bien que ces cas soient exprimés le plus souvent par le biais de la traduction en français) que le texte de Glissant expose ce que j'appellerais un « étoilement d'opacités ». Dans chaque cas, la force idiomatique de la langue créole est visée dans sa capacité d'évocation et de surcroît, par des potentialités expressives jusqu'alors négligées. J'en propose une typologie qui pourrait témoigner à la fois de la variété des modalités d'exploration du créole pratiquées par Glissant, et de la diversité des voies par lesquelles l'écrivain célèbre, dans l'énonciation créole, le magistère d'un « inexprimable » activé dans le génie d'opacité de la langue. Deux cas exemplaires à évoquer.

Le premier cas désigne dans l'œuvre une situation de réécriture, et plus exactement de *variante* décisive, qui interviendra à partir de la deuxième mention du supplice esclavagiste dit des « quatre-piquets », torture qui fait partie de l'arsenal coercitif « ordinaire » qui sévit sur l'habitation. Dans le corpus romanesque, c'est dans *La Case du commandeur* en l'occurrence, que ce supplice se retrouve détaillé pour la première fois, dans une description en français, avec d'autres tortures du même ordre. Une esclave récemment arrivée dans l'habitation, en provenance d'un navire négrier sur lequel elle a d'ailleurs été fréquemment violée et mise enceinte, va découvrir la pratique de ces supplices (Glissant, 1964, rééd. 1997 : 134). La découverte de ces tortures par ce personnage féminin, personnage lui-même déjà torturé sur le bateau négrier (cette femme porteuse de fleurs imaginaires dans les malheurs qu'elle traverse), confère aux

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

descriptions livrées quelque chose de sépulcral voire d'élégiaque, en surcroît d'un regard empreint d'une sorte de sagesse souffrante provenant du personnage lui-même. Un mode d'écriture qui évite pourtant le détour ou la fuite devant la réalité des supplices, mais qui choisit d'insérer cette réalité dans une narrativité stylisée. Il sera donc révélateur de constater que, bien des années après *La Case du commandeur*, Glissant ressent le besoin de se ressaisir des éléments bruts de cette description, en les vouant à un avatar du personnage, évoqué dans la deuxième pièce du triptyque théâtral formé par *Le Monde incréé* publié en 2000, pièce datée de 1975 et intitulée *Parabole d'un moulin de Martinique*. Sous le nom d'Eudoxie, ce personnage énonce déjà dans la pièce, mais en créole cette fois-ci, la même description des supplices évoqués de *La Case du commandeur*. Une réécriture, par conséquent, qui fait apparaître *a posteriori* la version du roman comme celle de la scène narrative, alors que le dialogue de théâtre livre en somme la désignation directe du réel, tel qu'il est vécu et vu par les personnages, sans le prisme narratif précédemment convoqué. Cette désignation s'instaure dans le cadre d'un dialogue entre Eudoxie et Papius, deux personnages cruciaux de cette pièce consacrée à un panorama quasi hypnotique de l'histoire de la Martinique, de la conquête coloniale jusqu'au XX^{e} siècle. Les deux personnages y mènent cet échange :

> EUDOXIE
>
> Kôdé-ou atè pa abra épi piyé pou pran fouett
> Yo kriyé sa le quatre-piquet, pikyett
> Pa pour maré bef, pour maré nonm
> Pann-ou pa dé bra pour pran fouett
> Yo krié sa la-brimballe
> Pou balansé justan ou fini brin-nin
> Pann ou p abra épi piyé anminm tan
> Pou pran fouett épi fouett
> Yo kriyé sa le-hamac, amak pa pou dômi.
> Ni yonn yo kriyé l'échelle
> Man pé pa détayié tala.
> L'échelle tala pa pou monté nan siel.
>
> PAPIUS
>
> Zorey-moin té klouté, Eudoksi kouté bamoin
> Bouch-moin té plin piman, Eudoksi palé bamoin.
> (Glissant, 2000 : 99)

Ce qui donne, en français, selon la traduction que j'en ai proposée en 2015 :

> EUDOXIE
>
> On t'attache par terre par les bras et les pieds pour te fouetter
> On appelle ça le quatre-piquet, piquet
> Qui ne sert pas à attacher les bœufs, mais les hommes

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

On te pend par les deux bras pour te fouetter
On appelle ça la brimballe
Pour te balancer jusqu'à ce que tu aies fini de bouger
On te pend par les bras et les pieds en même temps
Pour te fouetter encore et encore
On appelle ça le hamac, hamac qui ne sert pas à dormir.
Il en est un qu'on appelle l'échelle
Je ne peux pas détailler celui-là.
Cette échelle ne sert pas à monter au ciel.

PAPIUS

On m'avait cloué les oreilles, Eudoxie a écouté pour moi
On m'avait rempli la bouche de piments, Eudoxie a parlé pour moi.
(traduction Céry, 2015 : 132-133)

En tant que telle, la description des tortures est sensiblement la même dans le roman et la pièce, Glissant ayant procédé, à peu de choses près, à une sorte de traduction en créole dans la pièce, de ce que le roman énonçait en français. Au sein de l'œuvre, l'existence même de ces deux versions de la même charge des supplices tend à faire apparaître la description en français comme relevant d'un protocole scriptural incomplet s'il n'était sous-tendu des années plus tard par le créole, de la part de personnages qui prennent directement la parole pour dire ce qu'ils ont vu.

Ce rôle de médiation du français appelant en soi la restitution en créole apparaît encore dans la pièce suivante du *Monde incréé*, à savoir *La folie Celat*. Ici, mis à part une intrusion du multilinguisme dans le créole lui-même, on retrouve, comme entre *La Case du commandeur* et *Parabole d'un moulin de Martinique*, la structure de la traduction d'un passage d'abord donné en français au cours de la pièce puis restitué en créole en conclusion de celle-ci. Dans la scène VI, Marie Celat (Mycéa) décrypte ainsi le sens même du dénouement énigmatique qui se joue dans cette pièce :

C'est un serment qui roulait dans Rien.
Ce serment flottait sans parole.
Un branchage a pris la terre la mer au corps du serment.
Gros comme un bateau dans un grand Rien blanc.
Il n'était ni ciel ni abîme.
Seulement les bêtes qui arrachent les feuilles
Qui lavent l'eau froide, qui boivent treize vents.
Qu'est-ce que c'était, qu'est-ce que c'était ?
C'était le monde incréé.
(Glissant, 2000 : 147-148)

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

Ce qui va donner, à la toute fin de la pièce, en créole, cette sorte de suite d'interjections donnée par l'équivalent du chœur antique des « Grands nommeurs[4] » :

> GRANDS NOMMEURS,
> *l'un à part l'autre, cassant la ronde*
>
> – Sété an serman ki téka roulé adan Ayin. Ayin té an gran van blan.
> – An serman sans sermansié.
> – Ki té ké floté dans toutt parole.
> – An branchaj mété lanmè-épi-latè an serman-a-sa
> – An branchaj kon an bato adan Ayin.
> – Paténi siel paténi zabim.
> – Téni bett ki taché feiy. Bett ki lavé dlo fouett.
> – Bett ki bouè trez van.
> – Sa ki té sa ? Sa ki té sa ?
> – Sété le monde incréé.
> (Glissant, 2000 : 170)

On remarquera que la formule éponyme du recueil, « le monde incréé », est conservée en français, pour ne rien changer à l'énonciation littéraire, choisie en français par l'écrivain. On remarquera également que, dans cette suite, s'insinue subtilement un mixte de créole martiniquais et de créole guadeloupéen (avec la tournure proprement guadeloupéenne « *serman-a-sa* »). La traduction, en tout état de cause, donne ici le soubassement vernaculaire de cette nomination de l'énigme qui dit la quintessence visée par la pièce et le recueil – comme si cette quintessence résidait dans le créole en soi et que la transposition en français n'intervenait que dans un second temps, celui justement de la traduction : il s'agit en somme d'une version et non d'un thème, tout comme dans la transposition précédemment analysée, entre *La Case du commandeur* et *Parabole d'un moulin de Martinique*.

Le cas justement de la pièce *Parabole d'un moulin de Martinique*, extraite du *Monde incréé*, outre la réécriture par laquelle j'ai commencé ma proposition de typologie, relève par ailleurs d'une densité remarquable de la présence du créole. Elle permet d'aborder le deuxième modèle crucial de cette typologie, à savoir l'exploration particulière d'une pratique idiomatique spécialement répandue dans la langue créole et où se niche une puissance d'expression insoupçonnable, je veux parler des dictons et proverbes[5]. Dans *Parabole d'un moulin de Martinique*, toute une partie de la pièce, d'ailleurs nommée « Proverbes » (Glissant, 2000 : 91-109), est occupée par les répliques de deux personnages, Charlekin et Papius, qui égrènent un nombre important de proverbes, au milieu de cette pièce qui comme je l'ai dit se présente comme une sorte

[4] Dont le nom joue en soi sur la diglossie, puisque ces « Grands nommeurs » qui ont la fonction de nommer la substance qui se joue dans la pièce, désignent par l'étymologie créole de « gran-nhomm », les anciens, les sages. C'est cette polysémie diglossique qui est explicitée dans la pièce elle-même : « Tout grand est un nommeur, tout nommeur est un grand. Un grand nommeur est un gran-nhomm » (*Ibid.* : 155).

[5] C'est déjà cette spécificité expressive particulière des proverbes et dictons dans la langue créole à laquelle était attentif Lafcadio Hearn quand en 1885 il publiait le tout premier recueil en la matière, *Gombo Zhebes. Little dictionary of Creole proverbs, selected from six Creole dialects,* 1885, rééd., Aurian Society Publications, 1977.

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

d'évocation précipitée et synthétique de l'histoire de la Martinique. Les échanges proverbiaux de ces deux personnages tiennent lieu à la fois de permanence de la conscience face au déferlement des violences historiques, et de vigie, en une sorte de registre de sagesse visionnaire.

Mis à part cette section particulière du *Monde incréé*, trois cas doivent retenir l'attention dans le champ de cette catégorie idiomatique de la présente typologie. Car tout se passe dans ces trois cas sur lesquels je voudrais attirer l'attention, comme si se logeait dans le dicton une densité de sens qui en effet atteint l'opacité. Ces trois dictons particulièrement importants utilisés en des moments différents de l'œuvre de Glissant et longuement traités par l'écrivain pour deux d'entre eux, sont comme porteurs d'une cryptologie du sens. Dans ces cas, une vision philosophique dont est porteur le créole se dégage, qui ne pourrait en aucun cas pour les locuteurs avoir son équivalent en français : il s'agit de formulations si ramassées, si synthétiques, si énigmatiques aussi – parce que lestées de polysémie – qu'elles semblent en effet tenir leur génie propre du créole, de l'histoire spécifique de son émergence et de son évolution, dans le tréfonds de conditions historiques où la précarité de la vie semble drainer une sagesse profonde.

On se rappelle avant tout de cette attention du *Quatrième Siècle*, à « *An nèg sé an sièc* », repris comme l'une des épigraphes du *Discours antillais*. Là encore, c'est, dans le roman de 1964, dans sa traduction française (« *Ce nègre-là, c'est un siècle !* ») qu'apparaît la mention dans l'œuvre, étant donné qu'il s'agit à la fois d'expliquer le terme et de montrer implicitement l'inanité d'une tentative de traduction (un procédé plusieurs fois utilisé, on le verra). Dans le roman donc, l'éclairage se fonde sur la traduction en français (Glissant, 1964, rééd. 1997 : 309-310). Il s'agit de désigner la polysémie et la densité intrinsèques de l'image, pour l'ouvrir sur la force de l'original en créole, *An nèg sé an sièc*, et d'en faire l'une des épigraphes puissamment symboliques du Discours *antillais*. Dans l'éclairage multiple du *Quatrième Siècle*, la traduction s'institue en exploration d'un positionnement métaphysique du sujet antillais, face aux déterminismes de l'histoire mais aussi face aux données géographiques de l'espace caribéen. Glissant cherche donc à suggérer l'étendue de ce simple dicton qui, par méprise, pourrait très bien passer inaperçu. Le créole, selon Glissant, se situe bien dans cette densité cachée, « différée » selon son expression, en ce sens qu'elle n'apparaît, telle un palimpseste, qu'à condition de relectures. Tout comme sa notion d'« histoire oblitérée » explorée dans *Le Discours antillais*, le créole semble donc aux yeux de Glissant comme un territoire civilisationnel à décrypter au-delà des apparences et des évidences, un territoire à interroger minutieusement, un objet culturel propre à une investigation non seulement linguistique (avec le rôle de la diglossie) mais également d'ordre anthropologique. Cette investigation du champ idiomatique du dicton et du proverbe illustre bien cette conviction centrale que le génie propre au créole n'est finalement abordable qu'à condition que soit dépassé l'interlecte, ses cocasseries mais aussi ses limites. Ainsi, le dicton, en situation de diglossie et plus spécifiquement en situation coloniale, ne saurait se résumer comme c'est le cas en français, à l'expression d'une sagesse populaire, mais pour reprendre le vocable justifié de sagesse, il s'agirait selon Glissant d'y percevoir une charge propre à une certaine présence au monde et aux choses, où prédomine le poids des conditions historiques. C'est à ce titre qu'en décortiquant ou en décodant les sens cachés dans ces expres-

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

sions, l'écrivain procède à une sorte d'archéologie du langage en dépassant l'éclairage purement linguistique, mais en faisant surtout intervenir des données historiques et sociologiques. Ce faisant, il demeure fidèle de part en part de son œuvre, à ce qu'il explique à l'envi dans *Le Discours antillais*, à savoir que les données culturelles antillaises sont si enserrées dans les conditions de l'oblitération (entendons par là la relégation d'une identité, provenant de la situation coloniale), qu'il importe à leur endroit de devenir cet « ethnologue de soi-même » que se proposait d'être l'écrivain dès *Soleil de la conscience* en 1956 (Glissant, 1956, rééd. 1997 : 20-21). Vis-à-vis de la langue créole, l'opération consiste donc à mener une investigation en effet d'ordre linguistique *et* anthropologique, en forant la fausse évidence pour déceler l'insoupçonnée densité linguistique. L'exemple du *Quatrième Siècle* illustre face à cette densité-là la volonté d'un éclairage qui passe par la traduction et l'explication, fût-elle poétique ou symbolique.

Dans l'autre cas que je choisis ici, l'attitude est à la fois proche et autre, puisque dans l'un des sommets de l'œuvre romanesque de Glissant, ce texte si déconcertant intitulé « Tombé lévé » dans *Malemort* (description virtuose et hallucinée de l'éternel retour des combats d'émancipation et des luttes sociales) fait place à une traduction volontairement impropre (beaucoup plus que dans le cas précédent), pour dire implicitement l'impossibilité organique de traduction. Et c'est pourquoi en l'espèce, comprendre ne serait-ce que le dicton visé, simplement mentionné, nécessite d'en passer par l'éclairage autrement nourri par Glissant ailleurs, de toute une conception antillaise du temps, qu'il nomme le « temps éperdu » : ce dicton à l'ampleur selon moi principielle chez Glissant, c'est « *Tan fè tan, tan kité tan* ». Littéralement intraduisible en français, sauf à verser justement dans l'illusion littéraliste, une autre illusion, quant à sa substance, pourrait conduire à se restreindre à la fugacité du temps. Dans *Malemort*, au détour de l'un des développements étourdissants de « Tombé lévé », Glissant traduit donc, dans la volontaire lourdeur du littéral : « le temps fait le temps qui quitte le temps » (Glissant, 1975, rééd. 1997 : 132), ce qui en soi écorche même le sens littéral, car en l'espèce le dicton n'est pas au présent mais au passé (s'il avait été question du présent, il aurait donné : « Tan *ka* fè tan, tan *ka* kité tan »). La traduction littérale aurait été « le temps a fait le temps, le temps a quitté le temps », confirmant une considérable impropriété. Le dicton est virtuellement riche de plusieurs interprétations potentielles quant à ses deux syntagmes : « le temps a fait le temps », qui pourrait être en soi interprété par une sorte de génération de la durée par le temps (dichotomie essentielle chez Glissant), et « le temps a quitté le temps », par une reconnaissance de cette fugacité du temps à laquelle on pourrait attribuer unilatéralement le dicton, ce second sens restituant la faculté du temps à s'annuler lui-même. L'éclairage peut s'enrichir en plongeant dans les nuances mises en valeur par Glissant ailleurs, à propos d'une histoire collective vécue sous le signe de ce temps « éperdu » dont il parle souvent[6]. Le texte de *Malemort* joue donc à la fois sur l'implicite de tout cet éclairage potentiel, et sur l'équivoque qui provient de l'impossible traduction française.

[6] Je renvoie, à ce sujet, aux mises en perspective que j'ai pu effectuer dans le premier tome de mon étude *Édouard Glissant, une traversée de l'esclavage* (*Rassembler les mémoires*), Paris, Éditions de l'Institut du Tout-Monde, « Idées », 2020.

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

Le troisième cas que j'évoquerai à propos de la puissance idiomatique du créole considérée par Glissant s'étend quant à lui sur plusieurs romans, où le dicton en question sera littéralement exploré en effet dans tous les sens de sa virtualité expressive. Il s'agit de ce dicton mentionné pour la première fois dès 1958 dans *La Lézarde*, dans une adresse du vieux Longoué au jeune Mathieu Béluse, comme pour lui enseigner l'humilité devant les mystères et le savoir : « Ce que tu ne connais pas est plus grand que toi » (Glissant, 1958, rééd. 1997 : 140). La formule, qui se rapporte au dicton créole « *Sa ou pa konnèt gran passéw* », sera reprise toujours sous le prisme de la traduction en français dans *Le Quatrième Siècle* puis dans plusieurs autres romans (il serait très long de détailler les nuances des différentes occurrences dans le temps de l'œuvre), le littéral s'accommodant ici du sens créole de la mention. L'important est que, dès le départ et au fil du temps, et moyennant comme je l'ai dit plusieurs variantes elles-mêmes signifiantes et explorant la densité en jeu, le dicton induit une transcendance proprement créole, c'est-à-dire s'adossant à une conception spécifique de la connaissance et de l'initiation. Cette sagesse de l'humilité face à la transcendance du réel replace constamment le propos dans une référentialité spirituelle face à la connaissance, spécifiquement créole. Là encore, il s'agit, en passant par la transcription de la traduction (fidèle dans ce cas), de suggérer une idiosyncrasie créole résolue.

La dernière catégorie que je distinguerais dans cette proposition de typologie, relèvera de la forge notionnelle propre à Glissant, où il a eu recours çà et là à des syntagmes créoles pour désigner des nuances particulières à sa pensée, manière justement de consacrer en quelque sorte l'opacité du créole, en outil de néologisme conceptuel. Différant en cela de certains philosophes français allant puiser de temps à autre dans le riche vocabulaire technique de la philosophie allemande, Glissant ne fait pas appel quant à lui à une langue qui lui est étrangère, mais bien au créole, sachant que son opacité va jusqu'à désigner des nuances qui ne connaissent pas d'équivalents en français, comme il entend encore le démontrer par cette pratique. Le cas le mieux représentatif de cette catégorie notionnelle sera sans doute celui de la nuance qu'il a souvent évoquée dans les dernières années, entre l'*isila* et l'*isidan*. C'est dans *La Cohée du Lamentin* en 2005 qu'il utilise cette nuance linguistique existant en créole, qu'il convoque pour mieux expliquer, incarner dans la langue même la perception très particulière de l'espace qui est la sienne et qui résulte en somme de toute cette ouverture au Tout-monde[7] à laquelle il aspire et qu'il décline selon de nouvelles désinences au début des années 2000. Une ouverture dans l'écoute du monde et de ses soubresauts, qui place l'être dans ce que d'aucuns nommeraient une « ubiquité », quand Glissant préfère y voir une manière enfin aboutie de vivre l'espace-temps pressenti par certaines philosophies. Une mutation se joue là, qui est aussi une manière de déjouer toutes les fixités de la pensée, opérant comme en un *imperium* l'élargissement de la présence au monde. Il exposera cette nuance ainsi dans *La Cohée du Lamentin* :

> Deux mots ou deux expressions de la langue créole nous éclairent alors. La langue dit *Ici-là*, sans doute pour élargir en infini d'espace les forces de l'ici.

[7] Chez Glissant, le Tout-monde désigne la coprésence des êtres et des choses, l'état de mondialité dans lequel règne la Relation.

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

> Elle insiste très souvent, *Ici-là minm*, Ici-là même, nulle part ailleurs qu'ici qui est pourtant là-bas ou là-haut (d'où le langage créole tirera *là-minm*, tout de suite, sur-le-champ), comme pour effacer décidément l'opposition entre l'ici et son entour proche ou lointain. On peut écrire Icilà ou Icila ou Isila. De même, la poétique créole renforce en volume ou en mystère la présence de l'ici, quand cette poétique forge *Ici-dans*, ou *Icidan*, qui fait parler la profondeur dans le présent. Les deux expressions, mécanismes de langage, sont des contradictions qui ne réduisent pas leur objet, mais l'étendent.

L'*Isila* créole trame l'étendue, que Deleuze en certains cas appelle surface.

L'*Isidan* renforce, ou suggère peut-être seulement, la profondeur. (Glissant, 2005 : 31-32)

Allant jusqu'aux variantes de la nuance concernée en créole, Glissant trouve donc dans cette spécificité, une possibilité de normer sa fameuse distinction entre l'étendue et la profondeur, pour complexifier l'« ici » français par la dichotomie *isila / isidan*. C'est encore jouer sur les potentialités présentes dans la langue créole, et plus exactement sur ses richesses insoupçonnées, pour en faire un vecteur de pensée, au-delà même d'un soubassement linguistique. En choisissant d'opérer ainsi tout en précisant le phénomène de la Relation, Glissant choisit à dessein de lier une caractéristique anthropologique donnée (une relation particulière à l'espace) à une manière de mieux nommer l'articulation entre le lieu et le monde. C'est en quoi *isila* et *isidan* incarnent en eux-mêmes l'ampleur d'une exploration que Glissant n'a cessé de mener dans son œuvre, reconnaissant une opacité créole constitutive de son *éthos* d'écrivain.

Édouard Glissant fonde son multilinguisme sur un essentiel bilinguisme qui provient d'une digenèse définitoire de l'identité antillaise. Écrivant « en présence de toutes les langues du monde », il ne cesse de témoigner dans son œuvre, du soubassement fondamentalement anthropologique de cette coprésence. C'est ce qui peut aussi expliquer qu'une telle articulation, si elle reconnaît et pratique la diglossie, ne pouvait chez lui demeurer en cette lisière d'un rapport fondateur entre langue créole et langue française. Parcourant l'inaliénable plasticité du créole, c'est en créateur autant qu'en anthropologue de ce rapport, qu'il réussit à dépasser la tension entre les langues pour explorer selon diverses modalités le génie du créole en lui-même, en y puisant la sève de son expression littéraire. Glissant consacre ainsi selon sa notion de *diffèrement*, une écoute inédite des trésors du créole, alors même que nous n'avions pas scruté cette substance dans son œuvre – pour nous qui commençons tout juste à prendre la mesure dans ses écrits, de la trace d'un précurseur, en la matière comme en tant d'autres aspects. La patience des relectures de cette œuvre connaît sans doute dans le mystérieux adage, une promesse différée : *Tan fè tan, tan kité tan*, éthique de poète, protocole de lecteurs.

Bibliographie

Bernabé, Jean (1982), « Contribution à une approche glottocritique de l'espace littéraire antillais », *La Linguistique*, vol. 18, Fasc. 1, *Bilinguisme et diglossie*, p. 85-109.

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642

– *Grammaire créole. Fondas Kréyol-la*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Bernabé, Jean ; Confiant, Raphaël (2002), « Le CAPES de créole : stratégies et enjeux », *Hermès*, N° 32-33.

Bickerton, Derek (1973), « The nature of a creole continuum », *Language*, vol. 43, N° 3, p. 640-669.

Céry, Loïc (2015), « Eudoxie, Papius », traduction d'un extrait de *Parabole d'un moulin de Martinique* d'Édouard Glissant, *La Revue des Belles-Lettres*, 2015, I, Lausanne, Société de Belles-Lettres de Lausanne, p. 132-133.

Ferguson, Charles A. (1959), « Diglossia », *Word*, vol. 15, p. 325-340.

Glissant, Édouard, *Soleil de la conscience*, Paris, Éditions du Seuil, 1956, rééd. Gallimard, 1997.

– *La Lézarde*, Paris, Éditions du Seuil, 1957, rééd. Gallimard, 1997.

– *Les Grands Chaos*, Paris, Gallimard, 1993, in *Poèmes complets*, Paris, Gallimard, 1994.

– *Le Quatrième Siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1964, rééd. Gallimard, 1997.

– *Le Discours antillais*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, rééd. Gallimard, 1997.

– *La Case du commandeur*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, rééd. Gallimard, 1997.

– *Le Monde incréé*, Paris, Gallimard, 2000.

– *L'Imaginaire des langues. Entretiens avec Lise Gauvin (1991-2009)*, Paris, Gallimard, 2010.

– *Poétique de la Relation*, Paris, Gallimard, 1990.

– *Introduction à une poétique du Divers*, Paris, Gallimard, 1996.

– *Malemort*, Paris, Seuil, 1975, rééd. Gallimard, 1997.

– *La Cohée du Lamentin*, Paris, Gallimard, 2005.

Haugen, Einar (1972), « Schizoglossia and the linguistic norm », *Monograph Series on Language and Linguistics*, N° 15, Georgetown, U.P., p. 63-69.

Hearn, Lafcadio, *Gombo Zhebes : Little dictionary of Creole proverbs : selected from six Creole dialects*, [1885], nouv. éd., Aurian Society Publications, 1977.

Prudent, Lambert-Félix (1981), « Diglossie et interlecte », *Langages*, 15e année, N° 61, *Bilinguisme et diglossie*, p. 13-38.

Published in : Isabelle Cros et Anne Godard (dir.), *Ecrire entre les langues. Littérature, traduction, enseignement*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004642, doi : 10.17184/eac.9782813004642